



**CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE  
DE GOVEN**

**SEANCE DU 12/09/2022**

**DATE DE CONVOCATION : 06/09/2022**

**CONSEILLERS EN EXERCICE : 27**

**PRESENT(S)** : Norbert SAULNIER, Yannick TRINQUART, Olivier TORTELIER, Nathalie BERTHO, Loïc HERVOIR, Laurent KERIVEL, Jean-Marie LANGE, Bruno LEROY, Yannick GOUGEON, Nathalie BLOMMAERT, Nathalie DREAN, Gwenaëlle FAURE, Mickaël TANGUY, Fabienne HEMERY, Sylvie AGAËSSE, Karine CHEVALIER, Martine BOUGAULT, Jean-François PLAIN, Fabrice GAUBERT, Magali POISSON-VANNIER

**PROCURATION(S)** : Patricia PERSAIS donne pouvoir à Norbert SAULNIER, Marie-Hélène AUBREE à Loïc HERVOIR, Ronan GUIBERT à Jean-Marie LANGE

**ABSENT(S)** : Aurélie SAULNIER (excusée), Géraldine TRONCA (excusée), Florence GOURMELEN (excusée), Christophe LERAY (excusé)

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Fabienne HEMERY

**Aménagement du territoire 2022.09.002 ACQUISITION PAR L'ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER DE BRETAGNE  
DU BIEN DE M. DA CRUZ PARCELLE AB 28 sise 2 PLACE DE L'EGLISE**

M. Yannick TRINQUART, adjoint à l'aménagement, rappelle au Conseil municipal la signature le 17 octobre 2019 d'une convention opérationnelle d'actions foncières conclue entre l'Etablissement Public Foncier de Bretagne et la Commune de Goven, pour l'acquisition de réserves foncières nécessaires à la réalisation de plusieurs opérations de revitalisation en centre-bourg. Il rappelle que la Commune avait mené une étude de revitalisation en parallèle de la démarche de révision générale du PLU, laquelle avait abouti à identifier plusieurs secteurs mutables stratégiques et déterminer des esquisses capacitaires pour ces différents secteurs.

L'un des secteurs prend place sur les parcelles situées à l'arrière et à côté de l'actuel bureau de poste, place de l'église. Le bien immobilier cadastré AB 28, d'une contenance de 48 m<sup>2</sup>, fait partie de ce secteur et est actuellement en vente. Il est constitué d'une ancienne habitation actuellement à usage de garage. Une négociation à l'amiable avec le propriétaire, M. DA CRUZ, a été menée par M. le Maire et les services de l'EPF, en vue de l'acquisition, par l'EPF du bien immobilier. Aux termes des échanges, M. DA CRUZ a remis le 15/07/2022 un courrier de proposition de vente à hauteur de 28.000 €.

M. TRINQUART précise que les services des Domaines ont remis, le 27/07/2022, leur avis sur la valeur vénale du bien, estimé à 25.000 €, avec une marge d'appréciation de 15%. Il propose au Conseil Municipal de donner son avis de principe en vue de l'acquisition, par l'Etablissement Public Foncier de Bretagne, de cette parcelle AB 28, au prix de 28.000 €, hors frais d'acte à charge de l'EPF. La Commune sera amenée, dans le cadre de la convention d'actions foncières précitée, à racheter à l'EPF la parcelle avant expiration de ladite convention.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 22 voix pour, et 1 voix contre (Magali POISSON-VANNIER),

- **DONNE** son accord de principe à l'acquisition par l'Etablissement Public Foncier de Bretagne au prix de 28.000 €, (hors frais d'acte) de la parcelle AB 28, d'une contenance de 48 m<sup>2</sup>, sise 2 place de l'église, constituée d'un garage, aux fins de réserve foncière permettant la réalisation d'une opération immobilière à visée habitat et commerce.

Le Maire, Norbert SAULNIER

La secrétaire de séance, Fabienne HEMERY

Certifié exécutoire  
Mise en ligne le 23/09/2022  
Le Maire  
Norbert Saulnier

